

## **Proposition pour une régulation de la population d'expatrié dans les îles du pacifique.**

Pour prévenir la surpopulation induite par les politiques de consommation par endettement public dans les états de l'union Européenne et des inévitables augmentation du taux d'inflation à venir nous proposons une solution durable .

### Action social coutumière des territoire Français d'Océanie et qualité de l'environnement sociaux-culturel

Culturellement parlons cela ne nous dérange pas d'adapté l'aéroport de Tontouta pour configuré une solution durable en contre poid du problème local sur la nourriture et la place pour vivre . Cette proposition est lié aux répercutions direct ou indirect de l'inflation généré par les bulles financières du systeme d'endettement public Américain et Européen et que nous devons combattre au niveaux élémentaire dans les îles du pacifique pour préservé la compétence régaliène de la Nouvelle Calédonie , de Tahiti , de Wallis et Futuna . le coût de la vie en nourriture sur le territoire génère des nouvelles tendance social qui nous interpellent par rapport à la petite démographie local qui compte moins de 300 milles habitants en NC et que nous souhaitons préservé sous cette barre . La liberté du développement urbains sur le territoire lié aux différents projets en réseaux extérieur sans frontières ont leur limites lorsque tout ça entraine un déséquilibre dans les pouvoir de gestion locaux .

### **Propositions n° 1**

Nous voulons que les gens venue d'ailleurs que se soit de France ou autre pour faire un séjour sur le territoire déposent une caution de 4950 € à l'aéroport ou dans un port territorial pendant le circuit du débarquement . Cette caution leur sera restitué intégralement à l'aéroport au moment de leur départ du territoire avant les 3 mois suivant leur entrés . Si les étrangers quittent le territoire par bateaux ils pourrons récupéré leur caution dans un bureaux annexe situé au niveau du port ou ils devront attendre avant d'être accompagné à l'embarquement par le service des

frontières . Après les 3 mois la caution tombe dans le domaine public pour aider à financé les différent projets social des Calédoniens par l'intermédiaire d'une caisse Calédonienne indépendante pour octroyé des prêt solidarité à taux zéro . Cette caisse doit resté indépendante des outils de gestion du gouvernements de France et du gouvernement local pour préservé l'autonomie dans la décision du fait que les critères ne sont pas tout a fait les même qu'une banque classique . Certaines Calédoniens les moins équipé dans toutes les ethnies local ont le potentiel d'émerger naturellement par se biais pour renforcé le produit intérieur brut . Nous voulons aussi que cette règles soit appliqué rétroactivement sur une duré de retard de 3 ans de façon à collecté un fond de départs suffisant auprès des expatriés encore trop détaché du pay . Ils devront venir payé leur caution au bureaux de la caisse solidarité et ont 3 mois pour quitté le territoire avant qu'elle tombe dans le domaine public . *Ils ont aussi le colis coutumier de 50 € à réglé* . Si les expatrié concerné n'ont pas l'argent de la caution ils disposent d'un délais d'un mois pour trouvé cette argent sinon ils seront expulsé du territoire pour des raisons de saturation sur l'iles . les biens matériel des gens expulsé du téritoire seront mis aux enchère publique et l'argent leur sera donné sur place ou viré sur leur compte en France . Les modalités de la vente aux enchères devrait être simplifié : Un document avec un numéro de série qui se trouve dans un emballage a la vente suffit pour être reconnue . Dans le cas d'objet acheté d'occasion l'ancien propriétaire devrait pourvoir certifié la provenance sinon les objets partirons aux objets trouvé pour être revendue 1 ans plus tard si le vrai propriétaire ne le réclame pas . L'argent de la vente d'objets trouvé dans cette procédure particulièfre ira en partie dans la caisse de Calédonnienen des prest solidarité et l'autre partis dans une caisse budgétaire du gouvernement qui s'ocupera d'organisé la vente aux enchères publique .

## **Proposition n° 2**

Nous voulons un droit d'aménagement sur l'aéroport pour canalisé tout les passagers aux débarquement avant qu'ils passent les services de douane lié à la bagagerie et le dépôt de caution pour les étrangers . Les agents pourrons ensuite les orienté vers un comptoir installer pour vendre les dons coutumier en provision préalablement conditionné dans des cartons d'~ 25 kilos facturé au même coût standard : 50 € .

*(Débarquement , Contrôle passport , Règlement du Colis coutumier , Règlement de la caution , Contrôle douanne et bagages )*.

Tout les articles de magasin seront conditionné et chaque type de contenu sera étiqueté . Une fois payé les passagers pourrons les déposée chacun leur tour le long d'un comptoir réservé pour le merci coutumier de bienvenue . Les colis irons ensuite sur un tapis roulant ou a la main vers les convoyeurs et le transport ira ensuite livré aux magasin central à Nouméa et vers les villages . Les familles de toute ethnies basé en Calédonie depuis plus de 10 ans qui ont des problèmes pour manger pourrons venir récupérer un colis chaque semaine au choix par adulte ou un carton pour deux enfants . Une petite contribution de deux € par carton leur sera demandé pour payé les frais de manutention , de transport et de redistribution depuis l'aéroport jusqu'aux différente site prévus .

Nous ne voulons pas de paiement sans carton associé directement à l'aéroport pour être sure que tout l'argent soit exactement placé comme convenue dans cette coutume Océanienne . Les cartons seront donc acheminé sur place et chaque passager étranger devra le présenter dans la zone de chargements aménager dans le circuit des procédures au débarquement .

Les différents magasins de Nouvelle Calédonie se relayerons chaque semaine pour approvisionné l'Aéroport à leurs frais . Ils devront respecté la quantité financière des 50 € par lot et faire les différent lots dans toutes les catégories d'article indiqué sur une fiche à leur fournir (*Les vêtements aussi*) . Les produit frais périssable comme le poulets ou la viande en général et tout les sandwiches , pain rond etc.. seront transféré chaque jour pour préservé la chaîne du froid . Chaque colis contient une valeur marchande de 50 € qui fait en moyenne 25 kilos à quelques centaine de gramme prêt donc lorsque le volume d'un colis doit être divisé en plusieurs colis a cause du contenus plus léger poid léger qui prend plus de place un seul colis sera porté par l'arrivant et le reste du lots sera transféré derrière .

La distribution des provisons sera fait de plusieurs façon différente aux choix par les responsables de gestion sur présentation des cartes familiale pour évalué leur droits au niveaux de la quantitées . Je conseille aussi de méttre les lots de colis à 50 € dans des rayons avec le contenus inscrit dessus pour que les gens inscrit à l'aide social coutumière fassent leur choix tout seul et règles a la caisse .

*(Remarque : Le protocole coutumier est restreint à l'essentiel . Lorsque les gens viennent ou reviennent sur le territoire ils font la coutume d'arrivé . Le protocole est simple : Une personnes dépose un don coutumier sur le manou océaniens qui est sur le comptoir et une autre personne derrière dit merci pendant qu'une 3ieme personnes fait suivre le colis derrière . L'essentiel c'est que la personne pose elle même le colis etc..donc contact avec le colis + remerciement du coutumier. Normalement il y a un petit discours de celui qui fait la coutume mais ici à l'arrivé se discours est abrégé pour les raison de circonstance . (résumé : Les colis doivent être donné par ceux qui font la coutume donc sa se passe de préférence à l'arrivé pour préservé cette relation humaine ) .*

*Pour finir , les lots de 50€ par adulte (Ou ~ 25 € par enfants) et par semaines sont cumulable pour que les gens viennent de temp en temp charger en gros lorsqu'ils habite en brousse . ( Nouriture , Vêtements , les divers produits ménager etc...tout ça dans un lot conditionner dans des cartons avec la liste des articles imprimer et collé pour que les gens vérifie que le compte est bon . Il est aussi possible qu'un article intéresse quelqu'un mais il dépasse les 50 € en magasin , dans se cas la ça passe dans un lot sur commande qui sera payé en cumulant ) .*

---

### **Exemple de gestion d'une caisse de prêts solidarité Calédonienne**

1/ L'argent des cautions tombé dans le domaine publique va dans la caisse central du système a créer . Les gens demande des prêts sans justifications sur présentation d'un certain nombre de porte garant . Le nombre des portes garant n'est pas limité , il y a juste une charge maximal potentiellement suporté par chaque garants . Un porte garant doit pouvoir remboursé 100 € par mois en cas de défaillance du demandeur de prêt solidarité Calédonienne donc on va limité cette charge à 100 € maximum par mois et par porte garant limité sur une année de remboursement au maximum pour répartir la charge de façon plus réaliste .

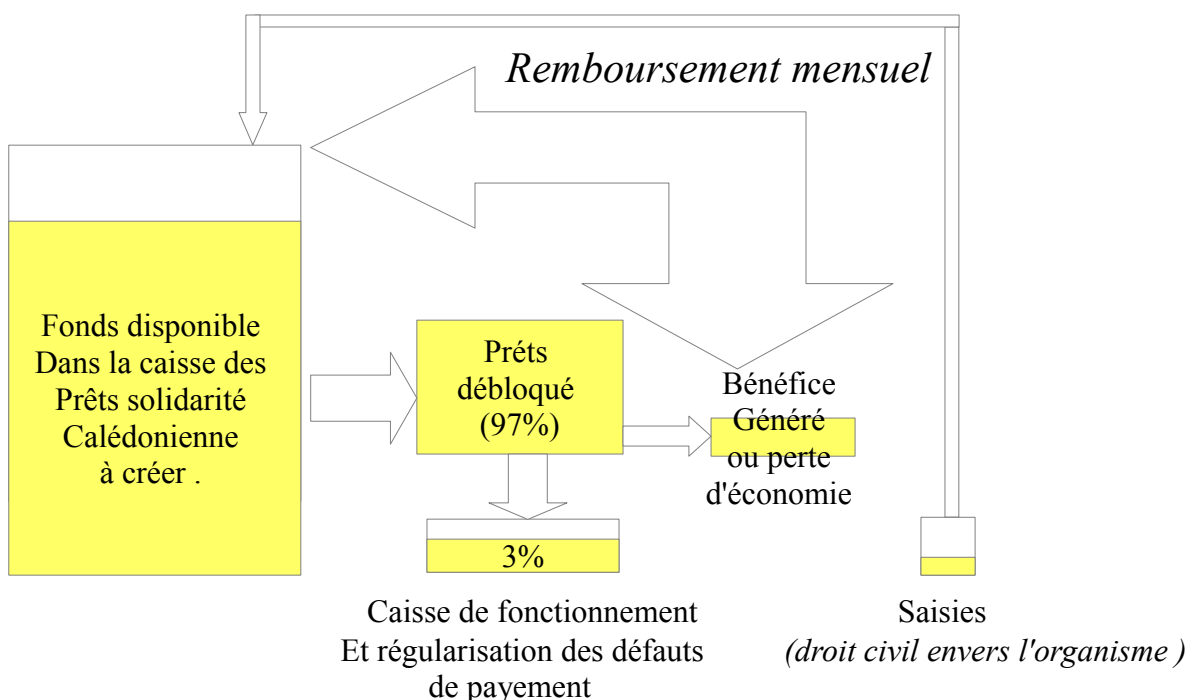
Résumé : Le débloqué des crédit solidarité Calédonienne qui sont tous à taux zéro dépend du nombre de porte garrant qui doit pouvoir porté toute la charge du crédit sur une années au maximum donc finalement limité à 1200 € maximum du montant total .

Le nombre N de porte garant reconnue par le service de gestion interne est donc égal à  $N = \frac{\text{Montant du crédit}}{1200 \text{ €}}$  . Pour un crédit de 17 000 € il

faudra au moins 15 portes garant . Lorsqu'un les portes garant eux même se retrouve en défaut de paiement le système sera mis en défaut et la caisse de prêt solidarité diminuera dans son potentiel se qui pose problème dans l'ensemble . A se moment cette organisme de Solidarité Calédonienne pourra lancé une procédure judiciaire coutumière lorsqu'il s'agit d'une tribus ou une procédure judiciaire civil classique avec saisie pour les autres lorsque tout les moyens de négociation à l'amiable ont été épuisé pour rien .

2/ Il faut bien prendre en compte certain défaut de paiement donc pour ça il y aura une contribution d'~ 3% du montant du prêt au moment du déblocage du crédit a taux zéro . 1% sera stocké dans une caisse de régulation pour remboursé les défauts de paiement et 2% servira pour les frais de fonctionnement de l'organisme (Payé les loyé de locaux , l'entretient et les salaires des employées ).

Les frais de fonctionnement de 3% seront donc demandé aux bénéficiaires des prêt solidarité Calédonienne donc seront déduit intégralement du montant prêter pour aller alimenté les différents organes du dispositif .



---